

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 02668

Numéro SIREN : 851 397 810

Nom ou dénomination : KEY'S

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2023 sous le numéro de dépôt A2023/020900

KEY'S

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.407.915 €

Siège social : 7 avenue Albert Durand 31700 BLAGNAC

851.397.810 RCS TOULOUSE

(la « **Société** »)

-EXTRAIT-

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DU 5 SEPTEMBRE 2023

COMPRENANT APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 septembre, à 15 heures,

Les associés de la société KEY'S, société par actions simplifiée au capital de 2.407.915 euros, divisé en 2.407.915 actions de 1 € de valeur nominale, dont le siège social est 7, avenue Albert Durand – 31700 BLAGNAC, immatriculée 851.397.810 RCS TOULOUSE, se sont réunis au siège social de la Société, en vue de prendre des décisions collectives ordinaires et extraordinaires, sur convocation faite par le Président de la Société, dans les formes et conditions des statuts.

Conformément aux dispositions des statuts et au regard du contexte, les associés peuvent également participer à la présente réunion par visioconférence.

Le Président constate qu'assistent physiquement à l'assemblée :

- Charlène CHAIX
- Nicolas COUZINET
- Alain DA COSTA
- Matthieu DELOUBES
- Emmanuel KAPPS
- KEY'S représentée par Nicolas Couzinet
- Lélian LASSERRE
- Elise LEGENDRE
- Serge RESSEGUIER
- Philippe ROBARDEY
- André SANGLADE

Le Président constate qu'assistent à l'assemblée par visio-conférence :

- Matthieu ANGERS
- Gérald AUGAGNEUR
- Luc BEAUSSANT
- Emilie BREARD
- Sébastien CASASSUS
- Patrick CHAN KAM SHU
- Khalid CHRAIBI

- Francis COGREL
- Nicolas CORREGE
- Giuseppe FIORENTINO
- Catherine GOUDET
- Bernadette GRIMONPONT
- Nicolas HUGRET
- Laura JUILLARD
- Robert MANERO
- Jérôme PARIGI
- Franck PERRET
- Jean-Marie RENOUX
- Othmane SMIRES
- Jean-François THIBAUT
- Ghislaine TILLET
- Nicolas TORRES

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés en entrant en séance. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou réputés présents ou représentés possèdent 1.930.493 actions sur les 2.407.915 actions composant le capital dont 1.555.567 actions ayant le droit de vote.

Monsieur Nicolas COUZINET, Président de la Société, présent à la réunion, préside la réunion (le "**Président**").

Est également présente au siège social :

- Maître Laurence LOUVET

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de la Collectivité des Associés :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- une copie de la lettre de convocation adressée aux associés,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à la Collectivité des Associés, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 30 juin 2023,
- le rapport du Président comprenant rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- le rapport du Président sur les conventions réglementées,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les associés ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de commerce et des statuts, ce dont la Collectivité des Associés lui donne acte.

Il déclare également que tous les documents et renseignements prévus par les statuts ont, conformément auxdits statuts, été joints aux convocations, ce dont la Collectivité des Associés lui donne acte.

Le Président rappelle que la Collectivité des Associés est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I- DECISIONS DE NATURE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- Rapport du Président sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat du Président de la Société.

II- DECISIONS DE NATURE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Président ;
- Réduction du capital social de 342.000 euros par annulation de 342.000 actions de préférence de catégorie A (ADPA) ; pouvoirs à conférer ;
- Autorisation de réduction du capital social de la Société ; modalités et délégation au Président ;
- Pouvoirs à conférer.

III- DECISIONS DE NATURE ORDINAIRE

- Rapport du Président ;
- Arrêté et approbation d'une situation comptable intermédiaire de la Société.

Puis Monsieur le Président donne lecture des rapports qu'il a établis et présente aux associés les comptes annuels.

Un large échange de vues s'instaure entre les associés.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

[...]

II- DECISIONS DE NATURE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION : REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

La Collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, après avoir constaté que la Société détient 356.426 de ses propres actions de préférence de catégorie A (ADPA), décide conformément à la loi et aux dispositions des statuts de la Société, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci, de réduire le capital social d'un montant de 342.000 euros, ramenant le capital social de son montant actuel, soit 2.407.915 euros à 2.065.915 euros, par voie d'annulation de 342.000 ADPA de un euro de valeur nominale chacune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote.

[...]

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Le Président
Monsieur Nicolas COUZINET

page 3 sur 3